



Naturalisation avec B2 positif

Par **Bekhedda**, le **10/01/2017** à **20:37**

Bonsoir,

J'ai été condamné à 4 mois d'emprisonnement le 03 décembre 1998 pour désertion à l'intérieur en temps de paix, puis amnistié par grâce présidentielle (non notifié sur le casier judiciaire). Je demande aujourd'hui ma naturalisation mais je crains que cette condamnation porte préjudice à ma demande. Pourriez vous me dire si cela pourrait être le cas? J'ai demandé l'effacement de mon B2 auprès du tribunal concerné mais cela peut prendre plusieurs mois. Que dois-je faire?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **ZOUATCH AVOCAT**, le **21/02/2017** à **15:44**

Bonjour vous pouvez solliciter l'effacement de cette mention du TAJ.

La procédure est simple. Vous écrivez au procureur en lui expliquant la situation et vous lui demandez d'effacer la condamnation.

Ensuite vous faites votre demande.